



COMPTE RENDU CAPL DE MUTATION CADRES C AU 12/12/2017

31 agents ont participé au mouvement complémentaire pour lequel 14 agents sont arrivés en mutation nationale.

La CGT a défendu tous les dossiers qui lui ont été confiés.

29 agents ont obtenu satisfaction, 23 sur leur premier vœu, 3 sur leur 2^e vœu, 1 sur son 4^e vœu et 2 sur leur 5^e vœu. 2 agents n'ont pas obtenu satisfaction.

La direction nous a fourni les mesures de gestion pour les affectations des ALD. Néanmoins nous ne pouvons que regretter, une fois encore, qu'elle n'ait pas daigné nous transmettre leurs fiches de souhaits ce qui nous aurait permis d'étudier la pertinence des décisions de l'administration.

6 agents ALD ont obtenu un changement d'affectation et 6 agents sont arrivés en mutation nationale.

Lors des questions diverses, la CGT a alerté une nouvelle fois la direction sur la situation dramatique des trésoreries.

Le manque criant de personnels amène la fermeture de certains postes. La pénurie de l'équipe de renfort affectée sur des expérimentations, notamment le SAR les maintient à résidence aux dépens des postes en souffrance.

Face à ce constat la direction se contente de gérer la pénurie d'emploi de la manière qu'elle considère la moins grave possible.

A l'issue de la CAPL, pas de modification par rapport au projet publié.

DECLARATION LIMINAIRE CAPL

DU 12 décembre 2017

Comme tout bon gouvernement appliquant une politique de réduction de la dépense publique, le Pouvoir Exécutif n'a de cesse de clamer son attachement au service public, son importance pour la population, etc...

Contrairement à ces discours lénifiants qui nous sont servis à longueur de temps, la réalité est tout autre.

C'est, par exemple, la mise en place d'un comité CAP 2022 dont l'objectif est de regarder ce qu'il est possible de transférer, de privatiser ou d'abandonner comme missions de service public. Toutes les administrations sont concernées, et la DGFIP en premier chef. L'ASR que nous subissons aujourd'hui n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Si un précédent président de la république, ancien ministre du budget notamment, avait pu expliquer la fusion comme un moyen de supprimer des soi-disant doublons inutiles entre l'ex-DGI et l'ex-DGCP, nul doute qu'aujourd'hui, certains ne se priveront pas de nous expliquer que des collectivités locales sont en doublons entre elles, que France Domaine serait bien mieux en agence immobilière, que l'informatique de la DGFIP serait plus efficace au service de structures interministérielles, qu'avec le Prélèvement à la source nombre de nos missions ne seraient plus justifiées.

La CGT Finances Publiques réaffirme que toutes nos missions sont essentielles et doivent être gardés dans le périmètre de notre administration. Qu'il s'agisse des coeurs de missions ou des fonctions supports, aucune ne peut être dissociée tant elles sont complémentaires entre-elles.

Preuve que les fonctionnaires ne sont pas des nantis, c'est que de toute évidence, il n'y a rien pour eux dans la politique de ce gouvernement.

En matière de hausse du pouvoir d'achat, pour les fonctionnaires il n'y aura rien! C'est le message que le ministre de l'action et des comptes publics développe auprès des organisations syndicales de fonctionnaires.

Pas d'augmentation du point d'indice, et surtout une volonté nette de mettre en oeuvre une rémunération au mérite pour les fonctionnaires. Depuis le début des années 2000, les fonctionnaires ont perdu près de 15% de leur pouvoir d'achat. Dans le même temps, cette volonté de mettre en oeuvre une rémunération au mérite est une nouvelle attaque contre notre statut.

C'est particulièrement grave, car des droits pour les agents et des devoirs vis-à-vis de la population (égalité de traitement par exemple) y sont attachés. Voilà pourquoi la CGT défend le statut des fonctionnaires.

En terme de pouvoir d'achat, la CGT revendique l'augmentation du point d'indice qui est le socle de notre rémunération, et rejette toute forme de rémunération au mérite, telle que le RIFSEEP

Dans ses grandes promesses de campagne, le président de la république avait pointé l'augmentation du pouvoir d'achat. Objectif que chacun peut partager. Mais la méthode utilisée est trompeuse !

Le gouvernement va supprimer des cotisations sociales (maladie et chômage) pour les remplacer par de la CSG (+1,7 points). En diminuant la part des cotisations (salaire socialisé) au bénéfice de la CSG (un impôt), il fragilise le financement de la sécurité sociale.

En effet l'affectation d'un impôt n'est pas garantie, mais dépend chaque année de la loi de finance.

Au premier janvier 2018, la CSG sera donc portée à 9,2 % pour les actifs et à 8,3 % pour les retraités percevant une pension supérieure à 1 198 euros par mois.

Ces retraités en seront de leur poche, car ne cotisant pas à la branche « maladie » et à la branche « chômage », tout comme les contractuels, les indépendants et les fonctionnaires (car si une compensation est prévue, elle ne produira plus d'effet à partir de janvier 2019).

De plus, la place prépondérante que prend la CSG dans les recettes publiques, liés à la mise en place du prélèvement à la source, pourrait bien avoir pour conséquence la fusion de l'IR (principe de tranches) et de la CSG (principe de taux), donc la fin de la progressivité de l'IR.

Pour la CGT, le financement de la sécurité sociale doit être assis sur les cotisations sociales et la progressivité de l'impôt doit être améliorée.

Cadeaux faits aux plus riches, abandon de recettes pour l'État et diminution de la dépense publique ont de toute évidence des conséquences néfastes pour l'ensemble des fonctionnaires (pouvoir d'achat en berne, rétablissement du jour de carence ...).

Les agents des Finances publiques sont loin d'être épargnés ! Notre administration se devant d'être exemplaire, nous payons encore et toujours un large tribut aux suppressions d'emplois. 1600 prévus pour la fonction publique d'état, 1600 à la DGFIP (tout en tenant compte d'effets de compensation, car de rares ministères gagnent quelques emplois) : c'est tout simplement scandaleux !

Cela annonce encore des restructurations incessantes, la priorisation des tâches, l'abandon pur et simple de missions, du réseau de proximité, un prélèvement à la source inutilement compliqué et injuste....

Quelques exemples d'annonces de la direction générale: la fin des « produits divers » dans la moitié des DRFiP, la fin des services ressources humaines traditionnels pour les remplacer par des centres de gestion et une plate-forme d'appels, la fermeture ou la fusion de nombreux Centres des Finances Publiques.

Très concrètement, c'est la destruction progressive de la DGFIP que nous vivons, par la concentration des structures et l'abandon actuel et programmé d'un maximum de missions.

Pour chacun d'entre nous, il est de plus en plus difficile de donner du sens à notre travail et de se projeter dans notre avenir professionnel, voire personnel.

Pour la CGT, il faut au contraire redonner des moyens à la DGFIP pour que nous puissions exercer pleinement nos missions. Au regard de l'importance de la fiscalité locale et nationale, de la gestion publique de l'État, et de l'aide apportée aux collectivités territoriales, il s'agit même là d'un enjeu de société.

Aujourd'hui chacun d'entre nous subit la pression et l'absence de lisibilité dans ses fonctions, entraînant un réel mal vivre au travail. Pour notre carrière, nous avons vu les possibilités de promotions s'effriter peu à peu pour n'être aujourd'hui que peaux de chagrin.

Maintenant la DG s'attaque à nos règles de mutation en laissant toute la latitude aux directeurs locaux pour décider arbitrairement des mutations de chaque collègue au sein du département. Cela rappelle étrangement la politique du gouvernement dans le secteur privé : effacer les règles et protections nationales pour laisser le salarié, l'agent, seul face à son patron. L'attaque de la direction générale contre les règles de gestion cherche ainsi à casser les droits que les agents ont acquis... par les luttes et rapport de force !

La direction générale a convoqué les organisations syndicales le 29 novembre 2017 en groupe de travail sur les règles de mutation. Ce GT fait suite à celui du 19 octobre et à l'audience avec Bruno PARENT du 13 novembre dernier. Aucune nouvelle fiche n'a été envoyée aux organisations syndicales. La direction générale s'est dite satisfaite de la présence des organisations syndicales, qu'elle interprète comme l'acceptation à l'ouverture d'un cycle de discussions.

La CGT Finances publiques ne s'y est rendue que pour entendre ce que l'administration pouvait avoir de nouveau à nous annoncer. Cette présence ne vaut pas acceptation du fond ou de la méthode, nous étions présents uniquement pour la défense des droits et garanties des agents de la DGFIP.

Rappelant être la représentante des personnels, la CGT Finances Publiques est la seule organisation syndicale à avoir clairement réaffirmé son opposition totale à la mise en place de règles moins protectrices pour les agents.

Cette réunion a confirmé les principes de la réforme que l'administration entend imposer aux personnels, reprenant les mêmes motivations pour la justifier.

- ✓ Les cadres A, B et C seront affectés au département ! Ce serait la fin des RAN, après une étape d'élargissement de certaines d'entre elles.
- ✓ La règle de l'ancienneté, présentée comme une des « rigidités qui fixent les règles d'affectation » ne sera plus garantie, l'administration se prévalant des nécessités de service pour y déroger.
- ✓ Le mouvement complémentaire C serait supprimé.
- ✓ Le délai de séjour sera rallongé à 2 ans entre deux mutations pour l'ensemble des agents ! Il s'appliquera aux mouvements nationaux et locaux. Ainsi, les agents mutés dans le mouvement général du 1^{er} septembre 2018 ne pourraient muter qu'à partir du 1er septembre 2020 !!!
- ✓ Le délai serait de 3 ans sur un poste de 1ere affectation (après recrutement ou promotion dans une autre catégorie).
- ✓ Le mouvement serait le plus abouti possible dès le projet : l'utilité des suites serait donc toute relative. Tout ceci est bien en adéquation avec la réduction du droit des élus, voulue unilatéralement par la DG en 2016...
- ✓ Les postes à profil seront remplacés par des postes au choix. La DG propose de préfigurer cette adaptation de la procédure d'affectation avant sa généralisation : Ainsi cette préfiguration serait menée dans quelques directions volontaires pour être généralisée en 2020 !!!! S'agissant des IDIV administratifs, cela s'appliquerait dès 2018...

Pour la CGT Finances Publiques toutes les justifications avancées par la DG pour expliquer ses décisions, découlent directement des suppressions d'emploi, encore 1600 à la DGFIP c'est autant que le chiffre de la fonction publique d'état, du manque d'effectifs et des restructurations. Les agents subissent déjà quotidiennement les effets des manques de personnels dans les services sur leurs conditions de vie au travail. C'est donc une aberration particulièrement injuste de durcir les droits et garanties des agents pour y remédier !. La DG veut des agents taillables, corvéables et déplaçables à merci.

Cette CAPL qui est malheureusement la dernière en son genre présente un mouvement qui n'est absolument pas à la hauteur des besoins en emplois de la DRFIP du Nord

Avec 46,4 emplois vacants de cadres C au 31/12/2017 ,seulement dix arrivées extérieures et 3 départs d'agents ,la situation reste extrêmement critique ,.

Mais « heureusement » grâce à vos 74 suppressions d'emplois pour 2018 qui touchent encore cette année de nombreux cadres C,nous serons bientôt à l'équilibre.:

